



Demande de propositions

Célébration du multiculturalisme et promotion de la compréhension transculturelle et interculturelle à Terre-Neuve-et-Labrador

Objet

Le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail sollicite des propositions pour appuyer des projets ou des activités de mobilisation en vue de promouvoir le multiculturalisme dans les collectivités de l'ensemble de la province.

Contexte

Le 24 mars 2017, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a lancé *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador*, plan d'action quinquennal visant à appuyer l'établissement et la rétention accrus d'immigrants. La hausse du nombre et l'élargissement de la portée des activités de la Semaine du multiculturalisme dans l'ensemble de la province constituent un engagement établi dans le Plan d'action pour l'immigration 2017. Ce financement vise à aider les demandeurs admissibles à organiser des activités communautaires qui favorisent la compréhension transculturelle et interculturelle et soulignent la diversité culturelle de toutes les personnes comme une force, et à y participer.

Tenue chaque année lors de la troisième semaine de mars, la Semaine du multiculturalisme est l'occasion de célébrer les contributions des immigrants et la diversité. Chaque année, les activités de la Semaine du multiculturalisme comprennent l'affichage de lumières multicolores sur les édifices gouvernementaux, les entreprises et les résidences privées comme symbole d'appui de la diversité, ainsi que de la musique et des festivals alimentaires mettant en valeur les cultures des immigrants dans notre province. De plus, tout au long de l'année, un grand nombre des résidents de la province ayant des antécédents variés reconnaissent et célèbrent les dates et événements importants.

Le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme sollicite des demandes de financement allant jusqu'à 1 500 \$ par événement ou activité pour appuyer l'augmentation du nombre et l'élargissement de la portée des événements durant la Semaine du multiculturalisme, et souligne diverses célébrations culturelles tout au long de l'année.

Priorités

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités de financement connexes et de l'aide sur la préparation des propositions, consultez *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador* à http://www.nlimmigration.ca/media/21739/immigration_fr.pdf.

Date limite de dépôt des propositions

Les propositions doivent nous parvenir par courriel, avant la fermeture des bureaux **le 26 janvier 2018**, à immigration@gov.nl.ca.

Si vous avez des questions concernant la demande de propositions, composez le 709-729-6607 ou écrivez un courriel à immigration@gov.nl.ca.



**Célébration du multiculturalisme et promotion de la compréhension
transculturelle et interculturelle à Terre-Neuve-et-Labrador**

**Lignes directrices de financement
2017-2018**

***Ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du
Travail
Bureau de l'immigration et du multiculturalisme***

Ce document est disponible en ligne à www.nlimmigration.ca/fr/.

Renseignements :

Ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail

Bureau de l'immigration et du multiculturalisme

Téléphone : 709-729-6607

Télécopieur : 709-729-7381

Courriel : immigration@gov.nl.ca

Décembre 2017

Table des matières

1.0 Introduction.....5

2.0 Présentation des demandes.....5

3.0 Principes directeurs5

4.0 Rôles et responsabilités.....5

5.0 Priorités de financement6

6.0 Critères d’admissibilité au financement6

 6.1 Demandeurs admissibles 6

 6.2 Demandeurs non admissibles 6

 6.3 Activités de financement admissibles 6

 6.4 Coûts admissibles 7

 6.5 Coûts non admissibles..... 7

7.0 Aperçu du processus de demande7

 7.1 Examen des demandes..... 7

 7.2 Critères d’évaluation 7

 7.3 Ententes de financement..... 7

8.0 Rapports à déposer8

9.0 Renseignements supplémentaires.....8

 9.1 Nature discrétionnaire du programme..... 8

 9.2 Divulgence de renseignements..... 8

1.0 Introduction

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est déterminé à promouvoir le multiculturalisme et la compréhension transculturelle selon laquelle la diversité culturelle de toutes les personnes est appréciée, appuyée et améliorée afin de bâtir collectivement une province autonome et prospère.

L'initiative de célébration du multiculturalisme et de promotion de la compréhension transculturelle à Terre-Neuve-et-Labrador constitue une priorité de *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador*, conçue pour fournir un soutien financier à des groupes culturellement variés afin de faire participer les autres aux événements et activités en vue de promouvoir la compréhension transculturelle.

Le présent guide a pour objectif d'aider les organisations à préparer une proposition visant à demander du financement afin d'appuyer la participation et la compréhension transculturelle.

2.0 Présentation des demandes

La date limite fixée pour la présentation des demandes de financement pour l'exercice 2017-2018 est le 26 janvier 2018.

Le Ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail encourage fortement les demandeurs à examiner attentivement le présent document ainsi que le document de demande de propositions afin de s'assurer que les demandes sont admissibles au financement aux termes du programme. Veuillez consulter *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador* (mars 2017) pour obtenir de plus amples renseignements sur cette priorité.

3.0 Principes directeurs

Le processus de demande et de financement est fondé sur les principes suivants :

- **Contribution aux priorités provinciales en matière d'immigration** : les propositions fournissent des renseignements détaillés sur la façon dont les demandeurs traiteront les lacunes et les besoins exprimés par les nouveaux arrivants, et appuieront l'approche provinciale à l'égard de l'immigration;
- **Équité et transparence** : des critères clairs et publiés visant à donner à toutes les organisations admissibles des chances égales d'obtenir du financement;
- **Approche ciblée** : les propositions tiennent compte de la portée provinciale ou régionale;
- **Innovation** : les propositions offrent une approche nouvelle, ou du moins nouvelle pour Terre-Neuve-et-Labrador, qui appuie la compréhension transculturelle;
- **Participation variée** : les événements et activités mettent l'accent sur la mobilisation des participants et des personnes présentes qui ont des antécédents culturels variés;
- **Responsabilité claire** : les propositions portent une attention particulière aux processus de collecte de données, de surveillance et d'évaluation, et décrivent en détail les objectifs proposés.

4.0 Rôles et responsabilités

Le ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail, par l'entremise du Bureau de l'immigration et du multiculturalisme, devra :

- élaborer et communiquer clairement les critères pour la présentation des propositions et l'approbation des projets;
- entreprendre un processus d'évaluation des propositions équitable et transparent;
- prendre et communiquer les décisions en temps opportun;
- attribuer le financement conformément aux conditions de l'entente de contribution;
- surveiller et évaluer les programmes et les services;
- coordonner, lorsque c'est possible, les propositions ou projets conjoints afin d'éviter la duplication et d'optimiser les avantages en tirant parti du financement disponible de tous les partenaires.

Les demandeurs (promoteurs de projet) doivent :

- utiliser et suivre le présent guide dans la préparation des propositions;
- s'assurer d'inclure dans leurs propositions la mobilisation de nombreux intervenants par la collaboration et le partenariat;
- fournir tous les renseignements demandés;
- respecter les calendriers du projet et des rapports;
- rendre compte de la façon dont le financement est utilisé pour atteindre l'objectif en fournissant la documentation exigée, comme un rapport définitif.

5.0 Priorités de financement

La préférence sera accordée aux propositions qui :

- fournissent des expériences et des occasions de participation transculturelles ou interculturelles;
- tiennent compte des points de vue multiculturels et offrent des activités inclusives en conséquence;
- mettent l'accent sur l'élaboration d'approches novatrices d'appuyer les échanges et occasions de participation transculturels et interculturels.

Comme il est décrit dans le document *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador*, la priorité sera accordée aux propositions novatrices visant à réaliser les mesures suivantes :

- reconnaître publiquement et promouvoir les congés et les événements de nature culturelle;
- mieux faire connaître le multiculturalisme dans le système scolaire de la maternelle à la 12^e année.

6.0 Critères d'admissibilité au financement

6.1 Demandeurs admissibles

Le demandeur doit être un organisme communautaire sans but lucratif bien établi (enregistré sous la *Corporations Act*) ou une autre organisation publique ou non gouvernementale (p. ex. établissement public d'enseignement ou de formation, autorité régionale de développement, etc.). Les autres demandeurs admissibles incluent les associations et les groupes culturels. Les administrations municipales sont également des demandeurs admissibles.

Le demandeur doit aussi faire la preuve de l'existence d'un besoin ainsi que de la capacité suffisante pour mener à bien le projet proposé. Afin d'être admissibles, les demandeurs doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- l'organisation démontre du soutien communautaire;
- l'organisation démontre d'une façon qui satisfait le Ministère qu'elle peut recevoir et gérer le financement public, et en rendre compte d'une manière équitable et transparente;
- l'organisation respecte les lois provinciales et fédérales en matière de travail, de droits de la personne et de protection des renseignements personnels;
- la collectivité ou région associée souscrit pleinement au principe de l'immigration comme stratégie de croissance essentielle.

Le Ministère prendra en considération les projets d'une valeur maximale de 1 500 \$ qui répondent aux critères d'admissibilité et aux priorités. Les projets doivent être menés à terme d'ici le 31 mars 2018.

6.2 Demandeurs non admissibles

Les demandeurs non admissibles aux termes du Programme d'établissement et d'intégration de Terre-Neuve-et-Labrador (PEITNL) comprennent les suivants :

- Particuliers
- Entreprises ou organisations du secteur privé
- Organismes de financement dont l'unique mandat est d'attribuer des subventions ou du financement
- Intermédiaires, experts-conseils ou recruteurs en immigration
- Organisations communautaires non enregistrées

6.3 Activités de financement admissibles

La compréhension transculturelle et interculturelle constitue un élément crucial de l'intégration réussie des personnes ayant des antécédents variés. Les activités de financement admissibles sont celles qui :

- favorisent et encouragent la mobilisation à l'échelle locale en vue de la découverte des diverses cultures présentes à Terre-Neuve-et-Labrador;
- aident les nouveaux arrivants à être sensibilisés à l'histoire et la culture du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador, et à les connaître;
- aident directement les nouveaux arrivants et les Terre-Neuviens et les Labradoriens de souche à participer aux activités et aux événements qui mettent en vedette et célèbrent des cultures précises, et font participer toutes les personnes à la compréhension transculturelle et interculturelle.

6.4 Coûts admissibles

Les coûts admissibles pour le financement comprennent les suivants :

Rétribution : Une rémunération peut être versée aux personnes qui participent directement à la planification, ou qui sont essentielles à l'exécution de l'activité/événement proposé.

Fournitures et ressources : fournitures de bureau servant à la prestation du programme (outils d'aide à la rédaction, produits de papier, supports électroniques de mémorisation [CD, DVD, clés USB, etc.], matériel de classement, affranchissement, etc.), matériel didactique ou promotionnel, autres documents imprimés, ressources audiovisuelles et logiciels utilisés directement dans le cadre de l'activité/événement.

Installations : une partie du loyer du bureau peut être réclamée lorsque ce dernier est utilisé pour travailler sur le projet. De plus, la location de salles de réunion ou d'espaces pour des activités est elle aussi admissible. On ne peut pas facturer un loyer pour les locaux appartenant aux membres du conseil d'administration de l'organisation.

6.5 Coûts non admissibles

Les coûts non admissibles comprennent :

- les coûts en capital, y compris les achats de véhicules, la construction ou la rénovation d'immeubles ou de monuments, etc.;
- les déplacements à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador, sauf dans des circonstances particulières approuvées au préalable par le Ministère;
- les pertes financières et les déficits encourus par l'organisation;
- les rafraîchissements tels que la nourriture ou les boissons;
- les activités de lobbying ou de défense des intérêts de l'organisation.

7.0 Aperçu du processus de demande

7.1 Examen des demandes

Les propositions seront évaluées par le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme. Les propositions qui ne correspondent pas à la définition des demandeurs, des bénéficiaires ou des activités admissibles seront rejetées.

Les demandeurs retenus recevront une lettre d'approbation décrivant le montant de financement approuvé et l'objectif du financement. Le financement approuvé sera aussi affiché sur le site Web du Bureau de l'immigration et du multiculturalisme une fois la décision prise.

7.2 Critères d'évaluation

Au moment de l'examen des demandes de financement de projets, le Ministère évaluera l'intégralité et le contenu des propositions de projet admissibles.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères mentionnés ci-après (total de 30 points) :

- Preuve du soutien pour l'activité/événement; (jusqu'à 5 points).
- Capacités, compétences et expertise nécessaires pour entreprendre le projet et obtenir les résultats obtenus (jusqu'à 5 points).
- Étendue des répercussions et nombre de personnes servies (jusqu'à 5 points).
- Indicateurs et résultats mesurables (5 points).
- Pertinence par rapport aux priorités énoncées dans le document *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador* (5 points).
- Budget clair et détaillé (jusqu'à 5 points).

Les propositions doivent obtenir la note minimale de 25/30 points pour être prises en considération. Le Ministère prendra les décisions définitives et les communiquera aux demandeurs par écrit.

7.3 Ententes de financement

Après l'approbation, les organisations recevront une entente de contribution, qui décrit les conditions du financement et qui constitue un contrat juridiquement contraignant entre Sa Majesté du chef de Terre-Neuve-et-Labrador, représentée par le ministre responsable du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail, et l'organisation. L'entente doit être signée par un signataire autorisé de chaque partie. Le paiement sera

effectué seulement après que l'entente aura été signée par les deux parties.

Le financement sera versé en un seul versement, et un rapport définitif devra être produit. Le rapport définitif fournira des renseignements sur les extrants, les objectifs et les résultats. Ce rapport est un élément de responsabilité essentiel dans le processus de financement.

8.0 Rapports à déposer

Tous les demandeurs retenus doivent présenter un **rapport définitif** à la fin de la subvention. Le Ministère se réserve le droit de demander des rapports supplémentaires, au besoin.

Le non-respect des conditions de financement peut entraîner le refus d'accorder du financement futur. La présentation de rapports non satisfaisants peut avoir une incidence sur la poursuite de la subvention.

Les organisations qui reçoivent un financement doivent faire rapport sur les activités entreprises et les résultats obtenus grâce au financement du Ministère, les dépenses réelles ainsi que l'incidence du financement.

9.0 Renseignements supplémentaires

9.1 Nature discrétionnaire du programme

Le Ministère ne peut ni garantir un soutien financier à tous les demandeurs ni fournir un financement complet des coûts liés aux activités et aux événements.

Les engagements pris par les demandeurs avant ou pendant qu'ils attendent l'avis écrit officiel qu'une proposition a été approuvée relèvent de la responsabilité du demandeur. Si un demandeur n'est pas retenu, le Ministère ne sera pas responsable des coûts déjà encourus par l'organisation.

9.2 Divulcation de renseignements

Avant leur approbation, les propositions seront considérées comme appartenant aux demandeurs et ne seront accessibles qu'aux fonctionnaires du Ministère qui les évaluent. Une fois approuvées, les propositions présentées au Ministère sont assujetties à l'*Access to Information and Protection of Privacy Act* (ATIPPA) de Terre-Neuve-et-Labrador. En concluant une entente avec le Ministère, les demandeurs acceptent que le contenu de leurs propositions soit divulgué publiquement. Tous les renseignements contenus dans la proposition du demandeur que ce dernier considère comme exclusifs devraient être marqués comme « confidentiels », et seront dûment pris en considération comme il est prévu par l'ATIPPA. Les propositions soumises, ainsi que leur contenu, deviennent la propriété du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les études d'évaluation rendues publiques en vertu de l'ATIPPA ne comprendront aucun élément considéré comme étant de nature exclusive. S'ils ont accès aux renseignements personnels d'immigrants qui sont protégés en vertu de l'ATIPPA, les organismes retenus devraient comprendre qu'ils ne peuvent pas les divulguer ou les révéler. Le défaut de se conformer à ces règlements peut entraîner des poursuites pénales ou civiles contre les personnes et l'organisme concernés.



Espace réservé au bureau
Numéro de dossier :
Date de réception :
Examiné par :

Programme de subventions
pour des activités multiculturelles
Bureau de l’immigration et du multiculturalisme

Nom du demandeur/de l’organisation :	Date de la demande :	
	Date de début :	Date de fin :
Adresse postale :	Personne-ressource :	
	Titre :	
	Numéro de téléphone :	
	Numéro de télécopieur :	
Courriel :	Site Web :	
Titre du projet :	Lieu (collectivité ou ville) :	
Veuillez fournir un bref historique, le mandat et la structure de gouvernance de votre organisation : (Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.)		
Veuillez décrire l’activité que vous souhaitez réaliser, y compris, mais sans s’y limiter : les buts et les participants prévus : (Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.)		
Veuillez fournir le budget détaillé du projet, joint à la page _____. Formulaire de fournisseur rempli ci-joint ☐ .		
Total des coûts de l’activité : _____ \$	Financement demandé : _____ \$ (Max. 1 500,00 \$)	
Avez-vous demandé, ou prévoyez-vous recevoir, une autre aide financière du gouvernement pour ce projet? Le cas échéant, veuillez donner des précisions, notamment l’état de l’aide. Ministère/organismeMontant demandéEn attente/Confirmé		
Nom du représentant autorisé (en lettres moulées) Signature du représentant autorisé Date Numéro de constitution : _____ en personne morale Date de constitution : _____ en personne morale		

Veuillez faire parvenir toute question ou demande de financement à immigration@gov.nl.ca